

1. *Débitrice:* **Ebénisterie Muller SA en liquidation,**
1000 Lausanne

2. *Remarques:* Sursis concordataire 293 LP
A vous tiers intéressés.

Vous êtes avisés que par décision du 9 octobre 2003, communiquée le 7 novembre 2003, le président du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne a homologué le concordat par abandon d'actifs du 23 janvier 2003 présenté par Ebénisterie Muller SA en liquidation, siège à Lausanne, par Gian-Franco Locca, liquidateur CFT Temko SA, avenue Tissot 16, 1006 Lausanne, désigné en qualité de liquidateur du concordat M. Jean-Claude Chaignat, CP 50, 1055 Froideville, et désigné en qualité de membres de la commission des créanciers MM Michel de la société Leuba & Michel SA, à Romanel, Bernard Belet, de la société Belet Citernes SA, à Penthaz, et Christian Ochsenbein de la société Le Comptoir du Bois SA, à Prilly.

Vous avez le droit de recourir au Tribunal cantonal, Cour des poursuites et faillites, par acte déposé en deux exemplaires à mon greffe dans les dix jours dès la présente publication.

Tribunal d'arrondissement de Lausanne
1014 Lausanne

(01259038)